

## COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

### SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2023 CONVOCATION DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2023

Le 8 février 2023, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.

Nombre de Conseillers : 19

#### PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M BAERT, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, Mme DA SILVA MARTINS, Mme CARON, Mme PERAL, M BOUVRY, M GOHIER, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M. HENRIQUET, Mme DELTOUR

#### PROCURATION :

Mme BROUTIN à M CHOCRAUX

#### ABSENT EXCUSÉ :

M OLIVE

Secrétaire de séance : Julie DELTOUR

### DÉLIBÉRATION N°02/2023

#### **Autorisation de solliciter le fonds de concours de la Communauté de Communes Pévèle Carembault - volet vidéo-protection.**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 13 août 2004 Libertés et responsabilités locales qui permet l'octroi de fonds de concours d'un EPCI à des communes membres et réciproquement,

Vu l'article L 5214-16-V du code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de mise en place d'un système de vidéo-protection sur la commune de Cappelle-en-Pévèle et la pose de 13 caméras d'un montant prévisionnel de 100 000 euros HT.

Vu le dispositif de fonds de concours mis en place par la Communauté de communes Pévèle Carembault.

Considérant que la Commune de Cappelle-en-Pévèle peut bénéficier d'un fonds de concours de 30 000 euros.

Oùï l'exposé de son Maire,

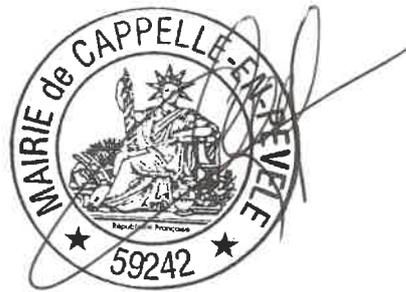
**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (18 voix pour) :**

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la CCPC une subvention de 30 000 € pour la mise en place d'un dispositif de vidéo-protection sur la commune de Cappelle-en-Pévèle,
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.
- Dit que le financement sera assuré comme suit :

- CCPC : 30 000 € (30 %)
- Région Hauts-de-France : 30 000 € (30%)
- Ville de Cappelle-en-Pévèle : 40 000€ (40%)

Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
Bernard CHOCRAUX



**DATE DE PUBLICATION : 14/02/2023**

**DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 14/02/2023**